Accord CE/Albanie: réadmission des personnes en séjour irrégulier

2004/0033(CNS) - 06/09/2005 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant le rapport de Mme Ewa **KLAMT** (PPE/DE, DE), le Parlement se rallie à la position de sa commission au fond et donne son feu vert à la conclusion de l'accord de réadmission avec l'Albanie.

Cet accord est le quatrième accord de réadmission négocié et conclu par la Communauté avec un pays tiers (après Hong Kong, Macao et le Sri Lanka) et vise prioritairement à réadmettre les résidents illégaux des deux parties. Il a été signé à l'occasion du Conseil Justice et affaires intérieures du 14 avril 2005.

À noter que selon l'Organisation internationale pour les migrants (OIM), l'Albanie connaîtra des difficultés considérables pour mettre en oeuvre cet accord quand il entrera en vigueur en 2005. En particulier, l'Albanie devrait faire face à une pénurie de ressources humaines et matérielles lors de sa mise en œuvre, ses mécanismes de gestion de l'immigration irrégulière restant fragile.